

NOTE DE SYNTHÈSE
Annexé au BUDGET PRIMITIF 2021
De la commune de TANNAY
VOTÉ LE 07 avril 2021

L'article 107 de la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.
Ainsi, cette note brève et synthétique retrace les informations financières essentielles de la collectivité.

BUDGET PRINCIPAL 2021

1- Données synthétiques sur la situation financière de la commune

La population totale de Tannay : source INSEE

2012	2020
605 hab	596 hab

L'analyse des ratios de Tannay :

La population DGF de Tannay :

2018	2019	2020
692 hab	693 hab	692 hab

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF :

2018	2019	2020
1 047 €	1 055 €	1057 €

② Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF :

2018	2019	2020
1 206 €	1 185 €	1203 €

Ces 2 ratios, permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des dépenses et ce depuis plusieurs années.

③ Produit des impositions directes / population :

2018	2019	2020
457 €	453 €	466 €

Ce ratio est en légère hausse par rapport à l'année dernière.

	Bases effectives 2019	Bases effectives 2020	% évolution	Bases effectives 2021	% évolution
Taxe foncière bâtie	702 485	714 400	+ 1,70 %	708 300	- 0,85%
Taxe foncière non bâtie	66 756	67 500	+ 1,11 %	67 700	+ 0,30 %

Taux d'imposition 2021 :

- Taxe foncière bâti : 39,30 %
- Taxe foncière non bâtie : 44,17%

Pas d'augmentation du taux d'imposition.

④ Dépenses d'équipement brut / population :

2018	2019	2020
918 €	842 €	1018 €

Ce ratio évalue l'investissement de la commune réalisé pour l'agrandissement et l'aménagement du centre de secours (stèle, parking, foyer), la réfection de la toiture terrasse des locaux de service de la Gendarmerie, l'étude du clocher de l'Eglise, la création de faux-plafonds et de luminaires au 1^{er} étage de la Mairie, les travaux de restauration de la salle des fêtes, la réfection de la voirie au hameau de Bellevue et Tanneau, la remise en état de l'électricité à la Gendarmerie, la réfection du paratonnerre à l'Eglise,... qui demeure conséquent

5 Encours de la dette/population :

2018	2019	2020
1044 €	912 €	780 €

Ce ratio représente le capital restant dû par rapport à la population DGF. On constate une baisse en raison de l'achèvement d'un prêt.

ANNÉE	ANNUITÉ	INTÉRÊTS	CAPITAL	ENCOURS
2021	101735,33	9557,16	92178,17	539867,56
2022	86195,70	7256,59	78939,11	447689,39
2023	44975,40	5171,08	39804,32	368750,28
2024	41570,96	4493,58	37077,38	328945,96
2025	22851,34	3844,48	19006,86	291868,58
2026	23043,09	3585,62	19457,47	272861,72
2027	23239,37	3320,61	19918,76	253404,25
2028	23440,32	3049,33	20390,99	233485,49
2029	23646,03	2771,61	20874,42	213094,50
2030	23856,62	2487,31	21369,31	192220,08
2031	24072,21	2196,28	21875,93	170850,77
2032	24292,90	1898,34	22394,56	148974,84
2033	24518,83	1593,34	22925,49	126580,28
2034	24750,12	1281,10	23469,02	103654,79
2035	24986,88	961,47	24025,41	80185,77
2036	25229,27	634,26	24595,01	56160,36
2037	25477,39	299,29	25178,10	31565,35
2038	6408,81	21,56	6387,25	6387,25
TOTAL GENERAL	594 290,57	54 401,45	539 867,56	

L'encours de la dette représente la somme que la commune doit aux banques chaque fin d'année. (annexe 1)

La structure de la dette est composée de 7 emprunts dont un à taux variable indexé sur le livret A. Tous les autres sont des emprunts à taux fixe.

6 DGF (dotation globale de fonctionnement) / population :

2018	2019	2020
74 €	73 €	72 €

Ce ratio confirme une légère baisse au niveau de la DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat par habitant de plus en plus faible.

7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :

2018	2019	2020
41 %	42 %	42 %

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité et se maintient cette année.

8 (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement :

2018	2019	2020
99,5 %	101,58 %	152,68 %

Ce ratio s'appelle la marge d'autofinancement. C'est la capacité de la commune à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la commune peut financer ses investissements par l'autofinancement sans avoir nécessairement recours à l'emprunt.

Avec un ratio supérieur à 100%, les investissements restent possibles sans autofinancement mais avec uniquement le recours à l'emprunt.

On constate cette année que la marge d'autofinancement est largement dépassée et que la seule possibilité pour les projets futurs sera le recours à l'emprunt.

2 - Liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions

Annexe 2 : tableau des subventions aux associations.

3 - Tableau des acquisitions et cessions immobilières

CESSIONS : Néant

ACQUISITIONS : Néant

4 - BUDGET 2021

Nous avons terminé l'année 2020 avec un **excédent cumulé de 141 691,54 €** qu'il convient de le reporter en 2021.

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

CHAP.	RECETTES TTC	Reçu 2020	BP 2021	% BP 2021 / Reçu 2020
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	40 764,00	41 925,00	+ 2,85 %
73	IMPOTS ET TAXES	393 638,00	403 902,00	+ 2,61 %
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	232 146,00	231 531,00	- 0,26 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	147 700,00	149 800,00	+ 1,42 %
76	PRODUITS FINANCIERS	0	0	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	1 000,00	500,00	-50 %
013	ATTENUATION DE CHARGES	6 300,00	5000,00	- 20,63 %
	RECETTES REELLES	821 548,00	832 658,00	+1,35 %
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	0	0	0
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	821 548,00	832 658,00	- 1,35 %
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	98 168,83	141 691,54	+ 44,34 %

Chapitre 70 = produits des services et du domaine : **+2,85 %**

Par rapport au mandaté 2020, ce chapitre est en légère hausse malgré le maintien des contraintes sanitaires qui ne permettent plus d'accueillir des pèlerins au gîte communal. Les recettes versées par les familles fréquentant la cantine, garderie et accueil de loisirs restent stables.

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 2,61 %

Une légère hausse au niveau des taxes foncières dues au versement direct de la part de la taxe départementale qui est désormais cumulée à celle de la commune.

Chapitre 74 = dotations et participations : - 0,26 %

Cela représente une légère baisse des dotations par rapport à 2020.

Concernant les dotations de l'état : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue pour notre collectivité.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 1,42 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations de nos logements communaux.

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 20,63 %

Ce chapitre enregistre les remboursements de notre assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie et les congés de maternité. Une baisse importante est constatée pour 2021.

Les dépenses de fonctionnement

CHAP.	DEPENSES TTC	MANDATÉ 2020	BP 2021	% BP 2021 / Mandaté 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	233 800,00	220 000	-5,90 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	305 400,00	309 400	+1,31 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	86 645,00	82 195	-5,14 %
66	CHARGES FINANCIERES	12 540,00	11 000	-12,28 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	2 140,00	2 000	- 6,54 %
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0	3 000	0
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	78 845,00	78 845,00	0
022	DEPENSES IMPREVUES	11 699,74	25 042,54	- 6,54 %
	DEPENSES REELLES	731 069,74	731 482,54	+0,06 %
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	0	0	0
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	731 069,74	731 482,54	+ 0,06 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	188 647,09	195 382,00	+ 3,72 %

Chapitre 011 = charges à caractère général : -5,90 %

Une baisse des charges courantes est prévue pour 2021.

Chapitre 012 = charges de personnel : + 1,31 %

Une légère hausse des charges de personnel est à prévoir pour 2021 due au remplacement de personnel.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : - 5,14 %

Ce chapitre enregistre principalement les indemnités des élus, les contributions au SIEEN, au SDIS en légère baisse pour 2021 et les subventions aux associations en baisse en raison de la suppression des diverses manifestations.

Chapitre 66 = Charges financières : - 12,28 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts qui sont en baisse en raison de l'échéance d'un prêt.

Chapitre 014 = Atténuation de produits :

Le reversement GIR se maintient, peu changement prévisible.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

CHAP.	RECETTES	Reçu 2020	BP 2021
10	Dotations, fonds divers	13 953,00	20 000,00
1068	Affectation du résultat	170 882,36	154 899,31
13	Subventions d'investissement	81 656,00	104 577,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0	50 000,00
165	Dépôts et cautionnement	2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles		
	RECETTES REELLES	268 491,36	331 476,31
45	Opération pour le compte de tiers	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	6 630,00
	RESTES A REALISER	189 578,20	241 323,20
001	Solde d'exécution reporté	32 903,64	24 443,25
021	Virement à la section de fonctionnement	188 647,09	195 382,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	679 620,29	799 254,76

Les dépenses d'investissement

CHAP.	DEPENSES	Mandaté 2020	BP 2021
16	Emprunts et dettes assimilées	96 000,00	94 200,00
20	Immobilisations incorporelles	2 765,00	2 765,00
23	Dépenses d'équipement	187 491,09	281 624,00
45	Opération pour le compte de tiers	0	0
	DEPENSES REELLES	286 256,09	378 589,00
040	Opérations d'ordre entre sections (cessions)	0	
	RESTES A REALISER	393 364,20	420 665,76
001	Solde d'exécution reporté	0	0
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	679 620,29	799 254,76

Les recettes d'investissement se maintiennent et les dépenses d'investissement restent constantes, les restes à réaliser demeurent assez conséquents tels que l'extension et l'aménagement du centre de secours (parking, stèle, foyer), la réfection de la voirie de Tanneau et du réseau d'eaux pluviales, la réfection de la toiture terrasse des locaux de service de la Gendarmerie, l'étude pour le clocher de l'Eglise à ceci s'ajoute de nouveaux projets tels que : la réfection de la voirie au hameau de Bellevue, la création de faux-pfonds et installation de luminaires au 1^{er} étage de la Mairie, la restauration de la salle des fêtes, la réfection de l'électricité à la gendarmerie, le changement du paratonnerre à l'Eglise et l'informatisation d'une salle de classe à l'école. Malgré ces nouveaux investissements qui alourdissent le budget, il reste tout de même équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget de fonctionnement est voté en suréquilibre en recettes par rapport aux dépenses.

ANNEXE 1

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2021

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	101 735,33
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annulé nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	101 735,33
Recettes réelles de fonctionnement	II	832 658,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	12,22
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

ANNEXE 2

Commune de TANNAY - Commune de Tannay - BP - 2021

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	14	Subvention	ASSOC AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA NIEVRE	Association	80,00
6574	24	Subvention	ASSOC SPORTIVE BOULISTE	Association	1 000,00
6574	22	Subvention	FLOTTEURS FM 91 MHZ	Association	50,00
6574	12	Subvention	GENERATION MOUVEMENT DES HEURES D'AUTOMNE	Association	500,00
6574	15	Subvention	COMITE DE JUMELAGE NORHEIM NAHE-TANNAY	Association	250,00
6574	5	Subvention	JEUNESSE SPORTIVE TANNAYSIENNE	Association	1 000,00
6574	16	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	355,00
6574	9	Subvention	PREVENTION ROUTIERE	Association	50,00
6574	20	Subvention	Assoc. TANNAYSIE EN FETE	Association	750,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention